

Département des Hautes Alpes  
Arrondissement de GAP

Mairie de MONTGARDIN  
05230

Téléphone et Fax: 04 92 50 37 81

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

Présents: ESCALLIER Francis, FAURE Joseph, HUBLOU Alain, MAMO Roger, MULLER Roland, ROULET André, REYNAUD Laurent, RICHARD Sylvie, SIMON Jacqueline, GLEIZE Claude Nicolas.

Absents : BERTRAND Martine, (procuration à Roland MULLER)

### SOMMAIRE

2.	Compte de gestion et compte administratif 2008.	2
3.	Vote des taxes.	2
4.	Budget 2009	3
	4.1. Subventions proposées à l'inscription budgétaire (compte 65748)	3
	4.2. Vue d'ensemble Budget 2009	3
	4.3. Détail de certaines dépenses d'investissement	4
5.	Convention d'Assistance Technique du Département	4
6.	Carrefour sur la RD 942.	5
7.	Régularisation foncière de la rue de la Roche : Arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique.	5
8.	Q D	6

## 1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2008.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2008 présenté par Monsieur le Receveur Municipal.

Ce compte de gestion est rigoureusement conforme au compte administratif présentés par le Maire.

Celui-ci se clôture comme suit :

		DÉPENSES	RECETTES
<b>RÉALISATION DE L'EXERCICE</b>	Fonctionnement	243 704,70	295 169,70
	Investissement	213 391,33	210 124,88
<b>REPORT DE L'EXERCICE N-1</b>	Fonctionnement		
	Investissement		122 586,13
		<b>457 096,03</b>	<b>627 880,71</b>
<b>RESTES À RÉALISER À REPORTER EN N+1</b>	Fonctionnement		
	Investissement	414 462,00	128 603,00
		<b>414 462,00</b>	<b>128 603,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>871 558,03</b>	<b>756 483,71</b>

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif ainsi présenté.

## 2. VOTE DES TAXES.

Taxes	Taux de 2009	Bases d'imposition prévisionnelle 2009	Produits correspondants
d'habitation	6,01	467 400,00	28 103
foncière (bâti)	21,70	297 900,00	64 653
foncière (non bâti)	70,09	10 900,00	7 640
professionnelle	4,13	254 600,00	10 526
			110 923
Total des allocations compensatrices			4 507
			115 430

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les taxes ainsi proposées.

### 3. BUDGET 2009

#### 3.1. SUBVENTIONS PROPOSÉES À L'INSCRIPTION BUDGÉTAIRE (COMPTE 65748)

Coopérative scolaire sortie de ski	900
Club du troisième âge	1 100
APEEC	620
Fanfare du Piolit	260
CDJA	250
Amicale des sapeurs-pompiers	300
Avance Football Club	600
Amicale laïque de Chorges	800
La Randonnée Caturige	250
Bleuets de France	30
ADMR	200
Comité des fêtes	1 300
Divers	500
<b>TOTAL</b>	<b>7 110</b>

Cette proposition ainsi faite est adoptée à l'unanimité.

#### 3.2. VUE D'ENSEMBLE BUDGET 2009

##### FONCTIONNEMENT

Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	486 616,00	486 616,00
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>486 616,00</b>	<b>486 616,00</b>

##### INVESTISSEMENT

Dépenses de la section d'investissement	Recettes de la section d'investissement
---	---

Crédits d'investissement voté au titre du présent budget	3 103 657,00	3 270 196,00
Restes à réaliser de l'exercice précédent	414 462,00	128 603,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		119 320,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>3 518 119,00</b>	<b>3 518 119,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4 004 735,00</b>	<b>4 004 735,00</b>

Le budget ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

### 3.3. DÉTAIL DE CERTAINES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	Libellé	Bud.2008	Voté+RàR
503(1)	Aménagement du Village	170 000,00	170 000,00
503(2)	Application Arrêté Préfectoral (16/03/2009) DUP Chef Lieu	30 000,00	30 000,00
	Assainissement Collectif	2 341 832,00	2 342 000,00
603	Construction Maison des associations	330 000,00	328 607,00
702	Église	4 000,00	10 000,00
901	Aménagement Annexe Mairie	0,00	217 000,00
902	Mise aux normes réseau eau potable La Chaup	0,00	125 580,00
904	Aménagement touristique en forêt	0,00	2 153,00
905	Aménagement Cimetière	0,00	25 000,00
906	Voirie rurale	0,00	58 000,00
907	Mise aux normes installations, électriques bât. communaux	0,00	1 700,00
908	Rénovation salle des fêtes	0,00	10 000,00
9803	Voirie	106 300,00	105 855,00
9903	Route forestière La Condamine	0,00	41 860,00

## 4. CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DU DÉPARTEMENT

Le Conseil Général des Hautes-Alpes a mis en place au 1er janvier 2006 une assistance technique gratuite dans le domaine de l'eau potable (SATEP), de l'assainissement collectif (SATESE) ou non collectif (SATAA) et de l'entretien des cours d'eau. Dans ce cadre, notre collectivité a bénéficié gratuitement d'un ou plusieurs de ces services.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA, article 73), adoptée par l'Assemblée Nationale fin décembre 2006, modifie considérablement le cadre des missions d'assistance technique en les faisant entrer en partie dans le champ concurrentiel. D'autre part, le décret d'application n° 2007-1868, du 26 décembre 2007, en précise les modalités d'application, notamment les critères d'éligibilité des communes et des établissements publics selon leur potentiel financier et leur population. Il est applicable au 1er janvier 2009.

Au vu des potentiels financiers de l'année 2008, notre collectivité est éligible à l'assistance technique départementale dans les domaines de l'assainissement collectif, de l'assainissement non collectif et de l'eau potable.

Un arrêté ministériel du 21 octobre 2008 précise que le barème de participation au service d'assistance technique dans le domaine de l'eau doit être calculé selon un coût par habitant DGF de la collectivité bénéficiaire de l'assistance technique.

Lors de sa séance du 17 décembre 2008, le Conseil Général a fixé ce barème par habitant DGF a :

- 0,5 € pour l'eau potable,
- 0,5 € pour l'assainissement collectif,
- 0,1 € pour l'assainissement non collectif.

Notre collectivité a une population DGF de 526 habitants (population définie en application de l'article L 2334-2 du Code des collectivités territoriales), le coût de la participation aux services d'assistance technique (eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif) serait de 578,60 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à signer une convention avec le Conseil Général précisant le coût et la nature de la prestation qui devra être établie annuellement pour bénéficier de l'Assistance Technique du Conseil Général.

## **5. CARREFOUR SUR LA RD 942.**

Plusieurs projets d'ampleur sur le secteur de la Chaup vont amener à créer un carrefour nouveau sur la RD942 à hauteur des parcelles communales A942 et A944.

La commune de Montgardin souhaite à très court terme ouvrir à l'urbanisation ce secteur pour faire face à une demande d'investissement. Le plus avancé est un projet hôtelier qui a tout à fait sa place le long de cette voie à grande circulation. Cet équipement sera complété par d'autres projets d'activités économiques ou touristiques contribuant en particulier à mettre en valeur les produits du territoire haut alpin.

L'accès immédiat à la zone de développement communal nécessite de penser à un carrefour sécurisé sur la RD942.

Le fait que la commune soit propriétaire des terrains cadastrés A942 et A944 facilite grandement l'aménagement d'un carrefour sécurisé dans ce secteur.

Par son courrier du 8 mars 2009, Monsieur le président du Conseil Général a indiqué qu'il était favorable à ce projet d'aménagement « tendant au développement économique sur un axe stratégique du Département et à l'amélioration de la sécurité routière ».

## **6. RÉGULARISATION FONCIÈRE DE LA RUE DE LA ROCHE : ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE.**

Par arrêté du 16 mars 2009, Madame la Préfète a conclu que le projet de régularisation foncière de la rue de la Roche, sur le territoire de la commune de Montgardin, est déclaré d'utilité publique, conformément aux pièces du dossier soumis à enquête publique et aux conclusions du commissaire enquêteur.

7. Q D

Monsieur FAURE Joseph, remercie les bénévoles qui ont participé au nettoyage de l'ancienne maison Seymat.

L'Ordre du Jour étant épuisé et plus aucune question diverse n'étant posée la séance est levée à 23 heures.

Le Maire  
Roger MAMO

